

**Question avec demande de réponse écrite E-010208/2013
à la Commission (Vice-Présidente / Haute Représentante)**

Article 117 du règlement

**Sandrine Bélier (Verts/ALE), Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), Michèle Rivasi (Verts/ALE),
Catherine Grèze (Verts/ALE) et Eva Joly (Verts/ALE)**

Objet: VP/HR - Protection du parc national de Varela, en Guinée-Bissau

Le parc national de Varela se situe en Guinée-Bissau, sur la côte atlantique, près de la frontière sénégalaise et face à l'archipel des Bijagós, placé depuis 1996 sous la protection de l'Unesco en tant que réserve de biosphère¹. Habité par des populations diola, le parc se caractérise par la diversité de ses écosystèmes.

Les Diolas, le parc, ainsi que la faune et la flore locales se trouvent actuellement menacés du fait de la présence d'abondantes ressources minières dans la région. Certaines sociétés chinoises ont déjà exprimé le souhait d'exploiter les gisements de pétrole susceptibles de se trouver au large des côtes, tandis que des entreprises russes prospectent actuellement sur le terrain afin de déterminer le potentiel minier du parc pour l'extraction de plusieurs minerais, y compris radioactifs, ajoutant aux menaces qui pèsent sur les populations diola.

La Commission a récemment indiqué qu'elle avait eu connaissance de la situation grâce à ses relations avec la société civile en Guinée-Bissau, mais a déclaré qu'elle ne pouvait agir, l'Union européenne ne reconnaissant pas le gouvernement de transition à la tête du pays.

Nous posons par conséquent à la vice-présidente et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les questions suivantes:

1. Soulèvera-t-elle la question de la préservation du parc national de Varela et du développement durable des territoires habités par les Diolas dans le cadre de son dialogue avec les autorités de Guinée-Bissau?
2. Adoptera-t-elle une position officielle devant l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE sur la nécessité de protéger le parc?
3. Invitera-t-elle l'Unesco à organiser une mission d'étude visant à déterminer les mesures les plus adaptées à cette fin, telles que l'inscription du parc sur la liste du patrimoine mondial en tant que bien naturel ou sa désignation comme réserve de biosphère, et éventuellement son inclusion dans la réserve de biosphère de l'archipel des Bijagós?

¹ <http://whc.unesco.org/en/tentativelists/5081/>.